



Vente aux enchères et indivision

Par alesandro20

Bonjour,

Mon père est décédé en laissant une situation d'indivision (un appartement dans un immeuble, une maison d'habitation et différents terrains) entre ma soeur et moi.

Celle-ci à été mise en liquidation judiciaire peu de temps après pour des créances sur son affaire en nom personnel.

Je suis étranger à cette situation.

Le liquidateur a obtenu un jugement ordonnant la licitation aux enchères de la totalité des biens de la succession.

Je pense que ces biens seront vendus par lots.

Merci de m'indiquer :

- si je pourrai participer aux enchères
- si je pourrai en tant qu'indivisaire bénéficiaire de la clause de substitution.

Cordialement